

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture

**Arrêté du 11 MAI 2010**

**portant nomination à la commission du contrôle de la réglementation prévue à l'article L. 423-1 du code du cinéma et de l'image animée**

**La ministre de la culture,**

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment son article L. 423-1,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la commission du contrôle de la réglementation prévue à l'article L. 423-1 du code du cinéma et de l'image animée susvisé :

*En tant que membres de l'inspection générale des affaires culturelles :*

M. François Hurard, membre titulaire,  
Mme Claire Lamboley, membre suppléant.

*En tant que personnes qualifiées dans le domaine du cinéma :*

Mme Carole Scotta, membre titulaire,  
M. Denis Freyd, membre suppléant.

*En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'audiovisuel :*

Mme Christine Camdessus, membre titulaire,  
M. Irad Sachs, membre suppléant.

*En tant que personnes qualifiées dans le domaine de la vidéo et du multimédia :*

Mme Bich-Quân Tran, membre titulaire,  
M. Jérôme Soulet, membre suppléant.

*En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'exploitation cinématographique :*

M. Jean-Pierre Villa, membre titulaire,  
Mme Judith Reynaud, membre suppléant.

*En tant que personnes qualifiées dans la gestion des intérêts des auteurs :*

M. Pascal Rogard, membre titulaire,  
Mme Pauline Rocafull, membre suppléant.

*En tant que personnes qualifiées en droit de la propriété littéraire et artistique :*  
Mme Alexandra Bensamoun, membre titulaire,  
Mme Juliette Simoni-Leroy, membre suppléant.

*En tant que personnes qualifiées en droit public :*  
Mme Camille Broyelle, membre titulaire,  
M. Thomas Pez, membre suppléant.

*En tant que personnes qualifiées en gestion et comptabilité des entreprises :*  
Mme Solange Aïache, membre titulaire,  
Mme Hélène Baron-Bual, membre suppléant.

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait le **11 MAI 2018** .



Françoise NYSSSEN